

## ANNEXE – APPEL A PROJETS LA REGION FÊTE LE LIVRE

### PLAN DE RELANCE

#### Objet :

Dans le contexte de reprise d'activité post-confinement lié au COVID-19, la Région souhaite soutenir les librairies indépendantes qui valorisent les éditeurs et auteurs régionaux, ainsi que le patrimoine et la mémoire régionale.

Les librairies bénéficiaires valoriseront ces fonds sur une période d'une semaine minimum, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2020.

#### Structures éligibles :

- Librairies indépendantes relevant du code APE 4761Z ;
- Dont le siège est implanté en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 50% en livre neuf.

#### Projets éligibles :

- Mise en valeur au moyen de tables thématiques ou de vitrines d'un fonds d'éditeurs régionaux et/ou d'auteurs régionaux et/ou lié au patrimoine ou à la mémoire régionale ;
- Organisation de rencontres avec des auteurs ou des éditeurs régionaux en lien avec le fonds ainsi valorisé.

#### Soutien régional :

Une subvention est accordée aux librairies selon le barème plafonné suivant :

- 1500 € pour la mise en place de tables thématiques ou vitrines valorisant un fonds d'éditeurs et/ou auteurs régionaux et/ou le patrimoine et la mémoire régionale ;
- 1 000 € supplémentaires pour l'organisation de rencontre avec des auteurs et/ou des éditeurs régionaux.

#### Modalités de dépôt :

- En ligne sur le Portail des Aides avant le 31 octobre 2020.

#### Engagement du bénéficiaire :

Le bénéficiaire d'une aide s'engage à communiquer sur le soutien dont il a bénéficié, conformément aux précisions apportées dans l'acte attributif de subvention.